

DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS
CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE
COMMUNE DE VIGLAIN 45600

mail : viglain@wanadoo.fr
Tél. : 02.38.37.20.15

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2026
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-six, le sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VIGLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Éric LEGRAND, Maire.

Date de convocation : 28/04/2026

Présents : Mmes et Mrs Éric LEGRAND, Lucette BENOIST, Anthony VETOIS, Marine LEGRAND, Dominique BILLOTEY, Frédéric CHARLES, Claude BERTHON, Lysiane CHEVALIER, Éric BOISQUILLON, Natacha CRNJANSKI, Franck HODEAU, Muriel MICHAUT, Jérémy LE BOUCHER, Irina LEROY.

Absents excusés : Mme Séverine DARDE

Pouvoir : Mme Séverine DARDE a donné pouvoir à M. Anthony VETOIS

Secrétaire de séance : Mme Marine LEGRAND

1° - APPROBATION DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la séance du 26 mars 2026.

2° - VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales de 2026.

Dans un contexte économique contraint, la collectivité souhaite préserver le pouvoir d'achat des administrés tout en maintenant un niveau de service public de qualité. Grâce à une gestion rigoureuse et à l'évolution des bases fiscales, l'équilibre budgétaire peut être assuré sans augmentation de la fiscalité locale.

Le Maire et son conseil municipal décident donc de maintenir, pour l'exercice concerné, les taux de la fiscalité directe locale à leur niveau actuel.

Taux actuel :

Taxe foncière (bâti) : 39.14 %

Taxe foncière (non bâti) : 50.84 %

Taxe d'habitation (TH) : 16.68 %

3°- ABANDON DU PROJET POUR L'IMMEUBLE SIS 12 ROUTE DE TIGY

Le 20 février 2026, M. HODEAU René, maire de la commune de Viglain, agissant par délégation du Conseil Municipal, déclarait exercer son droit de préemption sur l'immeuble cadastré sis 5 route de Tigy à Viglain et AB 057 d'une superficie de 00ha 01a 48ca sis 12 route de Tigy à Viglain propriété de M. KONARZEWKI Patrice afin d'anticiper un éventuel projet communal. Lors de la commission générale du 2 avril dernier, M. LEGRAND, élu maire le 20 mars 2026 avait présenté le sujet au nouveau conseil municipal afin d'en évoquer les différents aspects et notamment prendre une délibération assurant la continuité ou l'abandon du projet. Considérant que la poursuite du projet ne présente pas un intérêt suffisant pour la commune, le maire et son conseil municipal décide d'abandonner définitivement le projet.

4°- CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE RENOUELEMENT RESEAU AEP SUITE AU CVM

La consultation concernait des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur différentes zones de la commune de Viglain :

- Chantier 1 : « Route de Guilly » allant du lieu-dit « Le Chêne » à celui de « La Petite Haye » ;
- Chantier 2 : « Route de Tigy » allant du lieu-dit « le Petit Bellevue » à celui de « La Grange » ;
- Chantier 3 : « Route de Sully » et « Route de Lousseau » jusqu'au lieu-dit « Chamon »

La procédure adaptée ouverte a été passée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique.

L'ensemble des offres a été initialement analysé, des compléments d'informations a différentes entreprises ont été demandé. Avec ces compléments d'information, les notes techniques des candidats ont pu être ajustées ainsi que les nouvelles notes de prix.

Après en avoir délibéré, le maire et son conseil municipal ont décidé d'attribuer le marché de travaux relatif au renouvellement des conduites d'eau potable à l'entreprise EXEAU TP pour un montant de 286 697.70 € HT soit 344 037.24 € TTC.

5°- PROPOSITION DE DELEGUES A LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Suite au renouvellement général des conseillers municipaux du 15 mars 2026 et installés dans leurs fonctions, le vendredi 20 mars 2026,

Suite au courrier du 30 mars 2026 de la Direction Régionale des Finances Publiques du Loiret à Orléans sollicitant les conseillers municipaux de dresser une liste de noms pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID),

Aussi, l'Article 1650-1 du code général des impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général du conseil municipal.

Cette commission est composée du Maire en tant que président, six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants désignés par les services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double dressé par le conseil municipal dont voici la composition :

	Civilité	Nom	Prénom	Date de Naissance	Adresse	Imposition Directes Locales
1	Mme	CHEVALIER	Lysiane	13/01/1964	129 rue de grand pont VIGLAIN	TF et TH
2	M	CHARLES	Frédéric	28/05/1960	45 route de Tigy VIGLAIN	TF et TH
3	Mme	BENOIST	Lucette	30/12/1950	68 route de sully VIGLAIN	TF et TH
4	Mme	LEGRAND	Marine	01/01/1999	Le petit plaisance VIGLAIN	TF et TH
5	M	VETOIS	Anthony	09/07/1986	31 route de Saint Aignan VIGLAIN	TF et TH
6	M	BERTHON	Claude	16/09/1960	432 rue du petit champlie VIGLAIN	TF et TH
7	M	PACOTTE	Remy	05/10/1963	37 route de sully VIGLAIN	TF et TH
8	Mme	CRNJANSKI	Natacha	21/01/1976	193 chemin des champs VIGLAIN	TF et TH
9	Mme	MICHAUT	Muriel	15/03/1984	8 chemin du moulin VIGLAIN	TF et TH
10	M	HODEAU	Franck	16/10/1982	36 route de Vannes VIGLAIN	TF et TH
11	Mme	LEGRAND	Christine	05/04/1966	337 chemin de la billaudiere VIGLAIN	TF et TH
12	M	DEKEUKELA- ERE	Maxime	07/06/1980	9 rue de la pinaudiere VIGLAIN	TF et TH
13	M	CHEVALIER	Joel	30/03/1956	129 rue de grand pont VIGLAIN	TF et TH
14	M	BENOIST	Luc	08/06/1948	68 route de sully VIGLAIN	TF et TH
15	M	PACOTTE	Denise	23/10/1956	37 route de sully VIGLAIN	TF et TH
16	M	BILLOTEY	Pierre	02/04/1953	338 rue de la Billaudière VIGLAIN	TF et TH
17	M	KELREAUX	Pierrick	23/10/1962	36 route de Tigy VIGLAIN	TF et TH
18	Mme	HODEAU	Anne- Sophie	03/08/1983	36 route de Vannes VIGLAIN	TF et TH
19	M	QUETTIER	Guillaume	27/04/1976	8 rue des Genêts VIGLAIN	TF et TH
20	M	BILLARD	Philippe	29/08/1946	21 route de Tigy VIGLAIN	TF et TH
21	Mme	RHOR	Jessica	20/04/1985	37 route de Villemurlin VIGLAIN	TF TH et CFE

22	M	BENOIST	Alexandre	31/10/1983	269 Chemin Les Mahis VIGLAIN	TF TH et CFE
23	Mme	AGOGUE	Martine	15/01/1964	2bis Chemin du Moulin VIGLAIN	TF et TH
24	M	HODEAU	René	13/10/1945	38 route de Vannes VIGLAIN	TF et TH

6°- PROPOSITION DE DELEGUES POUR LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Suite au renouvellement général des conseillers municipaux du 15 mars 2026 et installés dans leurs fonctions le vendredi 20 mars 2026, il convient de procéder au renouvellement des délégués de la commission de contrôle des listes électorales.

Pour les communes comptant une seule liste en présence au conseil municipal, la commission de contrôle doit être composée :

- D'un conseiller municipal de la commune (hors maire, adjoints et conseillers municipaux délégués titulaires d'une délégation en matière de gestion des listes électorales) pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission)
- D'un délégué de l'administration désigné par le préfet.
- D'un délégué désigné par le président du Tribunal judiciaire.

Après en avoir délibéré, le maire et son conseil municipal ont décidé :

Conseillers municipaux de la commune :

Mme CHEVALIER Lysiane, conseiller(e) municipal (e) titulaire

M. HODEAU Franck, conseiller(e) municipal (e) suppléant

Délégué de l'administration désigné par le préfet :

M. ROUSSEAU Jean-Michel, délégué à l'administration titulaire

Mme AGOGUE Martine, déléguée à l'administration suppléant

Délégué du tribunal de Grande Instance :

Mme LEGRAND Christine déléguée du tribunal de Grande Instance, titulaire

Mr CHEVALIER Joël, délégué du tribunal de Grande Instance, suppléant.

7°- ACHAT D'UN VEHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à l'acquisition d'un véhicule destiné aux besoins des services municipaux, notamment pour les services techniques afin d'assurer une continuité optimale des interventions. Celui-ci permettrait d'améliorer la réactivité des agents, de faire face aux interventions simultanées et de garantir la continuité du service public, notamment en cas d'indisponibilité du véhicule actuellement en service. Par ailleurs, cette acquisition contribuerait à une meilleure organisation des missions et à une réduction de l'usure du matériel existant.

Après étude de devis de TSA Espace vert, le maire et son conseil municipal décide de retenir le véhicule électrique ISEKI MT15N/COMBI pour un montant de 22 000.00 € HT soit 26 400.00 € TTC.

8°- DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le CFU 2025 du budget assainissement, l'affectation des résultats approuvé le 5 mars 2026 et le budget primitif approuvé le 5 mars 2026, nous avons constaté que les résultats reportés n'étaient pas concordants. Après avoir exposé son rapport, le conseil municipal a approuvé la décision budgétaire modificative n°1 sur le budget primitif.

9°- MISE EN PLACE D'ASTREINTES AUX SERVICES TECHNIQUES

Actuellement, les agents des services techniques se rendent à tour de rôle sur le site du château d'eau tous les samedis et dimanches matin afin de pouvoir effectuer un relevé de compteur qui est transmis tous les mois au service de l'eau de la préfecture.

De même qu'ils peuvent intervenir les samedis, dimanches ou jours fériés pour l'installation de manifestations. De ce fait, le maire et son conseil municipal décident d'approuver la mise en place d'astreintes aux services techniques.

10°- DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL – annule et remplace la délibération 2026-16 :

Suite au renouvellement général des conseillers municipaux du 15 mars 2026 et installés dans leurs fonctions, le vendredi 20 mars 2026, monsieur le maire expose que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat un certain nombre des attributions de cette assemblée.

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, à donner au maire l'ensemble des délégations d'attributions prévues par les articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de donner ce pouvoir de délégation au maire.

11°- DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION MUSIQUE ET IMPROVISATIONS

Le maire informe qu'il a été destinataire d'un mail de Thérèse CASSANO de l'Association Musique & Improvisations, sollicitant une subvention pour l'organisation de la fête de la musique qui se déroulera le samedi 20 juin 2026, sur la Place de l'Eglise à VIGLAIN.

L'association Musique & Improvisations prévoit :

- 1h de chants avec la chorale et un chant final avec les enfants de l'école,
- Sur place, une prestation DJ

Le maire et son assemblée décident de leur attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 350.00 €

4°- DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIVERS ORGANISMES COMMUNAUX :

Suite au renouvellement général des conseillers municipaux du 15 mars 2026 et installés dans leurs fonctions, le vendredi 20 mars 2026, le conseil municipal désigne à l'unanimité, leurs délégués, comme suit (article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

AFFAIRES DIVERSES

Le maire informe que :

- Un nouvel agent aux services techniques depuis le 7 avril 2026, M. Jessy TILLIER-RAGACS
- Deux nouvelles associations sur la commune :
 - ✓ Chemin Pour Tous (Déjà très active sur la commune, domiciliée sur Viglain depuis le 1^{er} avril 2026)
 - ✓ Club des Aînés en sommeil depuis 3 ans avec pour nouveau président, M. HODEAU René

A VOS AGENDAS :

- ✓ **Commémoration de la Victoire de 1945** : 8 mai 2026
- ✓ **Nettoyage du Château d'eau** : 19 mai 2026
- ✓ **Ferme en fête à la Ferme de l'Aulnoy** : 30 mai 2026
- ✓ **Conseil Municipal** : 4 juin 2026 à 19h00
- ✓ **Visite des bâtiments communaux** : 6 juin à 8h30 RDV devant la mairie

Affiché le 29 mai 2026

Le Maire,

Éric LEGRAND

